RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 08

Votants : 10

L'an deux mille vingt-deux
Le neuf juillet
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/07/2022

PRÉSENTS :
Mmes/MM. Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Franck ARBOUX (en visioconférence), Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL, Marion CHOQUET.

ABSENTS :
Mme/M. Romane MINIOU, Roger RODRIGUEZ.

PROCURATIONS :
Mme Romane MINIOU à M. Fabien ARJAILLES,
M. Roger RODRIGUEZ à Mme Marion CHOQUET.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Florence MAURIN a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
RÉHABILITATION DU BARRAGE SUR LE LAC
DU BONHEUR
CHOIX DU BUREAU D'ETUDES
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Mme le Maire explique que dans les suites des travaux de vidange et de curage du Lac du Bonheur, il convient de sécuriser le barrage qui présente des désordres structurels. Celui-ci avait fait l'objet d'une étude en 2012 d'où il ressortait une dégradation notable de la structure. L'ouvrage maçonné présentant une forte altération générale.
Il convient donc d'envisager des travaux de confortement de l'ouvrage pour assurer son étanchéité et sa stabilité.

.../...

Pour assurer cette mission, il convient de choisir un bureau d'études qui assurera la mission de maitrise d'œuvre.

Quatre bureaux d'études ont été consultés pour assurer cette mission :
- Cabinet GAXIEU pour un montant de 19 500.00 € H.T
- TRACTEBEL Engie pour un montant de 39 355.35 € H.T
- EGSA (Pas de réponse)
- BRL Ingénierie (pas de suite donnée)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DECIDE :

- DE CHOISIR le bureau d'études GAXIEU pour assurer la mission de maitrise d'œuvre des travaux dans le cadre du dossier cité, sous réserve de l'étude du barrage.
- AUTORISE Mme Le Maire à signer la commande correspondante et lui confère toute délégation pour le bon déroulement de cette mission.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

Le Maire
Nicole AMASSE

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
18 JUIL. 2022
Bureau du Courrier

⇨ Transmis à la Préfecture, le 12/07/2022
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 08 AOUT 2022
⇨ Affiché le 08 AOUT 2022

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.